



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.: générale  
23 juillet 2011

Français  
Original : anglais

**Comité de négociation intergouvernemental  
chargé d'élaborer un instrument international  
juridiquement contraignant sur le mercure  
Troisième session**

Nairobi, 31 octobre – 4 novembre 2011

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions d'organisation : organisation des travaux**

**Ordre du jour provisoire annoté**

**Point 1 : Ouverture de la réunion**

1. La troisième session du Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure, qui se tiendra du 31 octobre au 4 novembre 2011 au siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à Nairobi, s'ouvrira à 9 h 30 le lundi 31 octobre 2011.
2. Des représentants du Gouvernement kényen et du Programme des Nations Unies pour l'environnement prononceront des déclarations liminaires.

**Point 2 : Questions d'organisation**

**a) Adoption de l'ordre du jour**

3. Sous réserve de son règlement intérieur, le Comité souhaitera peut-être adopter l'ordre du jour de la session sur la base de l'ordre du jour provisoire paru sous la cote UNEP(DTIE)/Hg/INC.3/1.

**b) Organisation des travaux**

4. Le Comité souhaitera peut-être convenir de se réunir tous les jours de 10 heures à 13 heures, puis de 15 heures à 18 heures, sauf ajustements nécessaires. Compte tenu des contraintes de temps et conformément à la proposition faite par le Président dans sa note de scénario (UNEP(DTIE)/Hg/INC.3/2), les représentants sont invités à limiter la durée des déclarations liminaires et des déclarations générales pour laisser le plus de temps possible aux débats sur les questions des fond.
5. Au cours de la session, le Comité souhaitera peut-être constituer les groupes de contact qu'il jugera utiles et en définir le mandat.

---

\* UNEP(DTIE)/Hg/INC.3/1.

### **Point 3 : Élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure**

6. Le Comité sera saisi d'un certain nombre de documents qu'il avait demandés à sa deuxième session, tenue du 24 au 28 janvier 2011 à Chiba (Japon). Il souhaitera peut-être, comme proposé dans la note de scénario préparée par le Président, ouvrir les discussions par l'examen du document présentant les éléments que pourrait comporter l'instrument sur le mercure (UNEP(DTIE)/Hg/INC.3/3).
7. Les informations demandées par le Comité à sa deuxième session sont fournies dans les documents suivants :
  - a) Le document UNEP(DTIE)/Hg/INC.3/4 comprend une analyse comparative des options relatives aux mécanismes de financement;
  - b) Le document UNEP(DTIE)/Hg/INC.3/5 donne des informations sur les rejets de mercure provenant des secteurs du pétrole et du gaz;
  - c) Le document UNEP(DTIE)/Hg/INC.3/6 fournit un complément d'information sur les aspects du mercure concernant la santé, notamment son utilisation comme agent conservateur en médecine et en particulier dans les vaccins;
  - d) Le document UNEP(DTIE)/Hg/INC.3/7, qui est une version révisée du document UNEP(DTIE)/Hg/INC.2/16, étudie les lacunes et chevauchements éventuels du futur instrument sur le mercure et de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.
8. Les documents susmentionnés pourront être présentés si nécessaire lorsque les questions dont ils traitent seront abordées pendant les discussions du Comité. Bien que tous les documents contiennent des informations de base pertinentes, certains pourraient ne pas être présentés en détail.
9. Des documents d'information seront également disponibles, notamment une compilation des vues présentées à la suite de la deuxième session du Comité au sujet des éléments du projet d'instrument sur le mercure (UNEP(DTIE)/Hg/INC.3/INF/1).

### **Point 4 : Questions diverses**

10. Le Comité souhaitera peut-être examiner d'autres questions soulevées au cours de la session.

### **Point 5 : Adoption du rapport**

11. À sa dernière séance, le Comité sera invité à examiner et adopter le rapport sur les travaux de la session préparé par le Rapporteur. Ce rapport, tel qu'établi à la fin de la séance plénière du jeudi 3 novembre, sera approuvé par le Comité à sa séance plénière du vendredi 4 novembre, avec les modifications jugées nécessaires. Conformément à la pratique habituelle de l'Organisation des Nations Unies, le Comité pourrait peut-être décider de laisser au Rapporteur, en coopération avec le Secrétariat, le soin d'établir la partie du rapport concernant ses séances plénières du vendredi en vue de l'inclure dans le rapport de la réunion, sous l'autorité du Président. Le rapport final sera distribué après la clôture de la session.

### **Point 6 : Clôture de la session**

12. Il est prévu que le Comité terminera ses travaux le vendredi 4 novembre 2011, à 18 heures.
-